

**Le diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) d'architecte-urbaniste offre une formation à visée professionnelle, destinée aux architectes et paysagistes qui souhaitent intervenir dans le domaine de l'aménagement des villes et de la transformation des territoires dans ses aspects les plus proches du métier de concepteur.**

**Formation post-master créée en 2005, dirigée par Éric Alonzo, professeur (Premier prix européen Manuel de Solà-Morales 2017), avec :**

**Gwenaëlle d'Aboville (Ville Ouverte), Thibault Barbier et Mathieu Delorme (Atelier Georges), Christophe Delmar (Atelier de paysages Bruel Delmar), Julien Romane (Les Marneurs), Clara Loukkal (Altitude 35), Sébastien Marot, Pierre Alain Trévelo (TVK), Thaïs de Roquemaurel, etc.**

**Et aussi : Ido Avissar, Julien Boidot, Frédéric Bonnet, Éric Charmes, Martin Étienne, David Mangin, Samuel Maillot, Frits Palmboom, Alfred Peter, Cyril Pressacco, Bas Smets, Rémy Turquin, etc.**

**Où se déroule la formation ?**

À l'École d'architecture de la ville & des territoires sur le campus de la Cité Descartes RER A (Noisy-Champs), à 20 min de Paris.

**Quel est son coût ?**

1<sup>er</sup> année : 1 500 €  
2<sup>e</sup> année : 492 €

**Qui peut s'inscrire ?**

Architectes (DPLG, ADE, architectes étrangers), paysagistes diplômés.

**Combien de places ?**

Une quinzaine places.

**Quelle est la date limite d'inscription ?**

Les candidatures s'effectuent jusqu'au 18 mai 2021 pour la première session. Une seconde session peut être ouverte et se clôture en juillet 2021.

**Des précisions ?**

Patricia Coudert  
+33 (0)1 60 95 84 28  
patricia.coudert@paris-est.archi.fr

**Comment s'inscrire ?**

Au moyen du portail de préinscription accessible sur la page de la formation DSA, sur le site de l'École d'architecture.

# DSA d'architecte-urbaniste

Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture



**École d'architecture  
de la ville & des territoires  
Paris-Est**

## **Le diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) d'architecte-urbaniste s'adresse aux architectes et aux paysagistes qui souhaitent se spécialiser dans le projet urbain et de territoire et dans la conception de l'espace public.**

Si architectes et paysagistes sont de plus en plus sensibilisés aux enjeux urbains, leur formation n'est pas suffisante pour exercer le métier d'urbaniste, tandis que les études d'urbanisme ne forment pas à la conception formelle (*urban design* et *landscape architecture*). Face à ce constat, l'École d'architecture de la ville & des territoires propose un DSA d'architecte-urbaniste dont les modalités pédagogiques permettent de former les professionnels souhaitant intervenir sur les aspects les plus proches du métier de concepteur : la requalification des grands ensembles, le renouvellement urbain des quartiers anciens, le réaménagement des grandes infrastructures, la densification des quartiers pavillonnaires, la transformation des littoraux, etc.

Le dispositif pédagogique adopté pour la formation privilégie une approche transcalaire et itérative, où l'échelle architecturale peut être mobilisée pour tester les capacités de transformation d'un site et répondre à des enjeux politiques, économiques ou environnementaux plus élargis.

La majeure partie de la formation est consacrée au projet : les étudiants travaillent par petits groupes, sur des commandes réelles émanant de collectivités territoriales, d'institutions publiques ou d'organismes privés, ce qui leur permet de se confronter aux préoccupations et aux exigences d'un commanditaire.

Ces études à visées exploratoires et prospectives, permettent de faire émerger de nouveaux questionnements et de nouvelles approches. Leurs conclusions font l'objet de restitutions publiques et d'une diffusion sous la forme de Cahiers destinés à être partagés dans le monde universitaire et professionnel.

### **Spécificités**

- Atelier de projet urbain et territorial à partir de commandes réelles : réalisation d'études à la fois prospectives et pré-opérationnelles en dialogue avec des commanditaires « réels » (collectivités territoriales, d'institutions publiques ou organismes privés), en France métropolitaine et d'outre-mer.
- Cahiers du DSA d'architecte-urbaniste : publication d'études à visées exploratoires et prospectives.
- Liens avec l'équipe de recherche l'Observatoire de la condition suburbaine (OCS/UMR AUSser 3329) et la chaire partenariale « Le littoral comme territoire de projets ».
- Voyage d'étude à l'étranger (années précédentes : Santiago du Chili, New York, Helsinki, Porto, Copenhague, Lisbonne) sous réserve des conditions sanitaires.

### **Organisation**

La formation s'organise sur trois semestres.

Les deux premiers semestres sont principalement consacrés à l'atelier de projet urbain et territorial.

Un enseignement portant sur l'argumentation, l'écriture et la communication visuelle complète le projet et accompagne les étudiants dans l'acquisition des outils nécessaires à la définition et la valorisation des projets.

Parallèlement à l'atelier de projet, des enseignements complémentaires, un voyage d'études à l'étranger (sous réserve des conditions sanitaires) et des semaines thématiques accompagnent les étudiants dans l'acquisition des outils, méthodes et savoirs indispensables à la discipline.

La formation se conclut, pendant le troisième semestre, par une mise en situation professionnelle qui fait l'objet d'un mémoire thématique et problématisé, soutenu devant un jury.

### **Débouchés**

Le DSA d'architecte-urbaniste prépare aux métiers de l'urbanisme engagés aux côtés du projet et de la maîtrise d'œuvre. Il permet aussi d'intégrer des structures professionnelles qui interviennent à d'autres niveaux du projet urbain (collectivités locales, Sem, promotion immobilière, bureaux d'études, CAUE, etc.). Il peut enfin constituer un tremplin vers le doctorat au sein de l'OCS/UMR AUSser 3329 (professeurs HDR : Sébastien Marot et Paul Landauer).

### **Double cursus DSA/HMONP**

Pour les architectes diplômés d'État, il est possible de suivre, en quatre semestres, les deux formations, à condition que la MSP commune répondent à la fois aux attendus du DSA et de la HMONP (maîtrise d'œuvre architecturale urbaine).

### **Inscription et pré-requis**

La formation s'adresse aux architectes (DPLG, DE, architectes diplômés à l'étranger), ainsi qu'aux paysagistes diplômés.

Le coût de la formation est de 1500 euros pour la première année et 492 euros pour la deuxième. La formation est ouverte à une bourse sur critères sociaux (Crous de Créteil) et/ou une demande de prise en charge par un Fongecif, Pôle emploi ou un OPCA pour les salariés.

**Les candidatures s'effectuent jusqu'au 18 mai 2021 pour la première session.**

**Une deuxième session peut être ouverte et se clôture en juillet 2021.**

**Préinscrivez-vous ici**



<https://paris-est.archi.fr/formations/post-master/dsa-architecte-urbaniste>

**Consultez la production des étudiants**



<https://paris-est.archi.fr/publications/cahiers-du-dsa>